

RECONNAISSANCE DU STATUT MEDICAL AU SEIN DE LA FPH

Le 4 mars 2014, la Ministre de la Santé, a annoncé la « création au sein de la Fonction Publique Hospitalière d'un statut médical de sages-femmes des hôpitaux ». Pour les professionnelles, c'est la reconnaissance du caractère médical de la profession et c'est une garantie de conserver leurs acquis sociaux (statut, temps de travail, retraite, formation, politique sociale).

Force Ouvrière considère qu'une part importante de ses revendications a été entendue par cette prise de position de la Ministre qui vient enfin clarifier la situation. En posant le cadre des futures négociations, elle a tenu compte des positions de notre Fédération et de notre attachement aux statuts de la Fonction Publique Hospitalière.

Cependant, la question statutaire ne doit pas faire diversion, les annonces de la Ministre ne sont pas une fin en soi, mais le début du processus de négociations. Depuis plus de 10 ans, les sages-femmes hospitalières attendent une revalorisation et une reconnaissance, au regard de leurs responsabilités. Leur rémunération est indécente et doit être renégociée au plus vite.

Les annonces de la Ministre méritent d'être précisées concernant le périmètre des responsabilités et de la reconnaissance des sages-femmes.

La mobilisation a permis d'obtenir ces premiers résultats. Il convient de la poursuivre pour qu'aboutisse enfin ce dossier.

Nous exigeons rapidement les revalorisations salariales et professionnelles que les sages-femmes attendent depuis des années. Les revendications doivent être atteintes et la mobilisation de toutes et de tous reste plus que jamais nécessaire.

Force Ouvrière vous tiendra informés des suites données à ces annonces.

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 4 Mars 2014